

Procès-verbal sommaire

Séance du conseil municipal du 18 décembre 2014

Sous la présidence de M. Jean-Paul MEYER, Maire,

Sont présents :

Mmes & MM. les adjoints : Lucien GASSER, Sandrine SCHMITT, Yves MAURER, Corinne STIMPFLING & Francis CARNET,

Mmes & MM. les conseillers municipaux : Jean-Marie HUEBER, Maryvonne THUET, Edith BIXEL, Pierre STOFFELBACH, Maurice CARNOD, Gilberte BISCH, Martine LEFEBVRE, Christian HOLTZHEYER, Maryline BERTRAND, Audrey GOEPFERT, Christophe SCHLICHT, Sophie GRIENENBERGER, Yolande WINTZERITH, Dominique ZIMMER & Philippe PETER.

Absents excusés :

M. Alain MULLER qui donne procuration à M. Lucien GASSER,
Mme Aimée KOERBER qui donne procuration à Mme Sandrine SCHMITT,
M. Sébastien BURGOS qui donne procuration à M. Yves MAURER,
M. Olivier GLORIAN qui donne procuration à M. Jean-Paul MEYER,
Melle Johanna HEMMERLIN qui donne procuration à Mme Corinne STIMPFLING,
M. Fabien HENGY qui donne procuration à Mme Dominique ZIMMER.

Le Maire ouvre la séance et il est procédé à l'appel des membres présents qui sont au nombre de :

- 20 à partir de 19 h,
- 21 à partir de 19 h 05 après l'arrivée de M. Christophe SCHLICHT,
- 20 à partir de 19 h 45 après le départ de M. Philippe PETER qui donne procuration à Mme Yolande WINTZERITH.

Le quorum est en conséquence dépassé et le conseil municipal peut délibérer valablement.

1. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Sandrine SCHMITT en qualité de secrétaire de séance.

2. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2014.

3. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve et vote le budget supplémentaire « ZAE » 2014.

4. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents e représentés, prend acte du choix pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'une nouvelle plaine sportive, à savoir l'équipe représentée par la société « BAUSSAN - PALANCHE » de Strasbourg, de la fixation des taux de rémunération du maître d'œuvre à hauteur de 16,02 % pour la partie bâtiment et de 9,70 % pour la partie infrastructure, du montant forfaitaire de rémunération pour la partie infrastructure optionnelle et du coût prévisionnel des travaux, soit un forfait total provisoire de rémunération de 564.884,- € HT hors tranche conditionnelle.

5. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création d'un comité de pilotage pour la création d'un périscolaire-maternelle ainsi que la désignation à main levée des membres et de la présidente de ce comité, à savoir Mme Corinne STIMPFLING, prend acte de l'attribution et de la signature du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ADAUHR pour un montant de 17.382,- € TTC.

6. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, arrête au 1^{er} janvier 2015 la nouvelle longueur de voirie communale à 29.730 mètres, autorise le Maire à solliciter l'inscription de ce chiffrage auprès des services de la Préfecture pour la revalorisation de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'année 2015.

7. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les nouveaux statuts du SIFOREM en sa qualité de commune membre.

8. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve, avec effet au 1^{er} janvier 2015, l'octroi de subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé et prend note que la liste fournie, non exhaustive, pourrait faire l'objet de remaniements dans le cadre du vote du budget 2015.

9. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le versement d'une aide exceptionnelle à SAINT-LOUIS HABITAT dans le cadre de son projet de construction d'un programme de 20 logements sociaux sur le site de l'ancienne friche « France Portes » sur une base de 50,- €/m² de la surface habitable totale, à savoir 65.000,- € sur une base de 1.300 m².

De même, le conseil décide que cette aide est souscrite de manière intuitive et spécifiquement liée à cette opération, accepte que de nouvelles aides de ce type pourront être renouvelées à l'identique - ou non - pour de nouvelles opérations à venir, être augmentées ou diminuées dans leur montant, voire même être modifiées dans leur substance, étant bien entendu qu'elles auront été préalablement approuvées par le conseil municipal.

10. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer une convention tripartite entre la commune, le Conseil Général et la Communauté de Communes des Trois Frontières dans le cadre de la mise en conformité et accessibilité de plusieurs arrêts de bus dès que les plans d'aménagement auront été validés par la commune.

11. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification du règlement intérieur de l'ALSH « Les Mikados » et charge le Maire de son application.

12. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les dépenses générées à l'occasion du passage du Saint-Nicolas les 5 et 7 décembre 2014.

13. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte les termes du contrat de fourrière pour animaux avec la SPA pour l'année 2015 avec les mêmes services que l'année précédente complétés par la nouvelle prestation concernant le ramassage des animaux morts et la capture des animaux dangereux suite au désengagement du SDIS pour un montant de redevance annuelle de 0,75 € par habitant.

14. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création de 2 postes au tableau des effectifs et charge le Maire de la signature des arrêtés individuels correspondants.

15/a. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'octroi d'une subvention à l'Association de Pêche et de Pisciculture de Blotzheim à hauteur de 3.597,29 € et charge le Maire de son mandatement.

15/b. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'octroi d'une subvention au Lycée Jean Mermoz de Saint-Louis à hauteur de 200,- € et charge le Maire de son mandatement.

15/c. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'octroi d'une subvention au Club Canin du Sundgau de Blotzheim à hauteur de 1.000,- € et charge le Maire de son mandatement.

15/d. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'octroi d'une subvention à la Musique Municipale de Blotzheim à hauteur de 1.000,- € et charge le Maire de son mandatement.

15/e. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'octroi d'une subvention à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Blotzheim à hauteur de 978.35 € et charge le Maire de son mandatement.

16. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la vente à la SAFER d'une parcelle appartenant au Conseil de Fabrique de l'Eglise Saint-Léger située au lieudit « Muhlberg » au prix de 3.924,- €.

17. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve un échange sans soulte entre une bande de terrain représentant 6 m² appartenant à la SCI du Moulin et une bande de terrain représentant 26 m² appartenant à la commune en vue de garantir un alignement cohérent de la rue du Moulin, charge le Maire de mandater un notaire aux fins d'établir l'acte d'échange correspondant, autorise le Maire à signer cet acte et toutes autres pièces utiles ainsi que de payer les honoraires du notaire.

18. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition par la commune de bandes de terrain aux fins d'élargir à 6 mètres la rue du Steg, à savoir de 20 m² à détacher du terrain de M. Vincent ZIEGELTRUM au prix de 1.800,- €, 34 m² à détacher du terrain de M. et Mme Dorje MUNDLE au prix de 3.060,- € et 5 m² à détacher du terrain de M. Alain SCHMITT au prix de 450,- € sur la base de 9.000,- € l'are, charge le Maire de mandater un notaire aux fins d'établir les actes de vente correspondants, autorise le Maire à signer ces actes et toutes autres pièces utiles ainsi que de payer les honoraires du notaire.

19. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve un échange sans soulte entre une bande de terrain représentant 6 m² appartenant à Mme Carmen HASSLER et une bande de terrain représentant 19 m² appartenant à la commune afin d'améliorer la visibilité au débouché du chemin du Calvaire sur le croisement rue du Printemps/rue des Landes, charge le Maire de mandater un notaire aux fins d'établir l'acte d'échange correspondant, autorise le Maire à signer cet acte et toutes autres pièces utiles ainsi que de payer les honoraires du notaire.

20. Le conseil municipal prend note que l'arrêté préfectoral N° 2014324-0034 du 20 novembre 2014 impose à la société RHEMARO (Carrière SASAG au lieudit « Ritty » à Blotzheim) des prescriptions complémentaires relatives à la modification des conditions d'exploiter ses installations destinées à garantir la protection de l'environnement.

21. Le conseil municipal prend note des actes signés par le Maire dans le cadre des délégations d'attribution reçues du conseil municipal conformément à la délibération N° 6 du 30 mars 2014.

22. Le conseil municipal prend note de la mise à disposition de plusieurs rapports annuels émanant de la Communauté de Communes des Trois Frontières (assainissement, déchets ménagers et transport urbain) pendant les heures d'ouverture des bureaux au public.

23. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le calcul de l'indemnité de logement du pasteur SCHLUCHTER de l'Eglise protestante réformée de Saint-Louis, soit 259,15 € pour la commune de Blotzheim.

24. Divers.

Les documents prévus par la loi N° 92-125 du 06.02.92 sont affichés en mairie de Blotzheim.



Le Maire,
Jean-Paul MEYER

5-2-2**Identifiant FAST :** ASCL_2_2015-01-12T14-11-53.00 (MI91318548)**Identifiant unique de l'acte :** 068-216800425-20150112-5-2-2-DE (Voir l'accusé de réception associé)**Objet de l'acte :** procès-verbal sommaire du conseil municipal du 13**Date de décision :** Jan 12, 2015 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :**
5. institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées
5.2.2. AUTRES**Acte :**

Préparé	Date 12/01/15 à 14:11	Par <u>LENTZ BOESCH Sabine</u>
Transmis	Date 12/01/15 à 14:11	Par <u>LENTZ BOESCH Sabine</u>
Accusé de réception	Date 12/01/15 à 14:18	